



DIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport de la Sous-commission sur les entreprises multinationales

1. La Sous-commission sur les entreprises multinationales s'est réunie le 18 mars 2009, sous la présidence de M^{me} Zappia (gouvernement, Italie). M^{me} Horning-Draus (vice-présidente employeuse) était remplacée par M^{me} Goldberg, et M^{me} Burrow (vice-présidente travailleuse) par M. Gurney (travailleur, Royaume-Uni).

Informations à jour sur les priorités stratégiques pour 2008-09

2. La commission était saisie d'un document pour discussion et information ¹. Un représentant du Directeur général (M. David Lamotte, directeur par intérim du Département de la création d'emplois et du développement de l'entreprise) présente le document, qui contient des informations à jour sur les priorités stratégiques pour 2008-09. La directrice du Service d'assistance du BIT (ILO Helpdesk), M^{me} Sims, présente ce service en détail, précisant qu'il a pour objet de fournir des conseils d'experts sur l'application des normes internationales du travail et la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les entreprises multinationales).
3. Les travailleurs espèrent que le poste de chef du Programme du BIT des entreprises multinationales sera pourvu dès que possible. La mise en place du Service d'assistance marque une étape importante dans l'action destinée à améliorer la visibilité et la vitesse de la diffusion de l'information et des avis, dans le cadre d'un processus renforçant la confiance entre les parties et la collaboration entre les différents services du Bureau. La deuxième étape devra être l'élaboration de matériels pour faire connaître le Service d'assistance et la Déclaration sur les entreprises multinationales.
4. Les travailleurs se félicitent que la collaboration avec le Centre international de formation de l'OIT (Centre de Turin) soit devenue effective. Les cours de formation relatifs à la promotion de la Déclaration sur les entreprises multinationales et à la responsabilité sociale des entreprises devraient compter un nombre suffisant de représentants des travailleurs; à cette fin, il faudrait réduire les coûts ou accroître les crédits pour aider leurs représentants. Le matériel de formation doit être axé sur l'action. La question des relations professionnelles et celle de la dimension régionale doivent être traitées de manière plus

¹ Document GB.304/MNE/1.

approfondie, alors que d'autres, comme l'examen du Pacte mondial, devraient être traitées plus rapidement. La formation doit être ciblée sur les directeurs d'entreprise, le personnel des services de gestion des ressources humaines et les syndicats. La formation des responsables des audits sociaux est importante pour les familiariser avec l'OIT, ses normes et la Déclaration sur les entreprises multinationales. Il convient de former dans la même optique les inspecteurs des services publics d'inspection du travail. Enfin, la Déclaration doit être prise en compte dans d'autres activités de formation du BIT.

5. En ce qui concerne la collaboration avec d'autres organisations intergouvernementales, les travailleurs appuient fermement les travaux menés en commun avec l'OCDE, compte tenu des complémentarités entre la Déclaration sur les entreprises multinationales et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, et demandent des informations plus précises, notamment sur une récente initiative de l'OCDE regroupant les instruments de plusieurs organisations internationales, dont l'OIT. L'action de l'ISO reste une source de préoccupation, et les travailleurs demandent au groupe des employeurs d'encourager leurs collègues à prendre part aux «comités miroirs» pour défendre le texte actuel sur l'OIT et les normes internationales du travail. En ce qui concerne le Pacte mondial, l'orateur salue la publication du guide qui lui est consacré mais souligne la nécessité de mettre davantage l'accent sur la mise en œuvre des normes et principes du travail.
6. Les travailleurs appuient fermement l'élaboration d'un guide relatif à la Déclaration sur les entreprises multinationales et invitent les pays à renforcer leurs activités promotionnelles dans ce domaine. Ils sont impatients de recevoir un complément d'information sur les travaux menés dans la région de la CDAA et voient un signe encourageant dans l'établissement d'un partenariat avec le secrétariat de l'ASEAN, tout en soulignant l'intérêt d'une concertation étroite avec le bureau de la sous-commission. Ils suggèrent par ailleurs d'intégrer les travaux relatifs à la Déclaration sur les entreprises multinationales dans les programmes par pays de promotion du travail décent.
7. Les travailleurs saluent les études mentionnées dans le document mais insistent sur la nécessité de diffuser, valider et coordonner les travaux de recherche. Pour ce qui est du choix des questions à étudier, un programme de recherche est nécessaire pour établir les priorités. Compte tenu de la crise financière et économique, la Déclaration sur les entreprises multinationales devrait constituer un outil de référence pour l'élaboration des politiques.
8. En ce qui concerne la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale, il faut établir de nouveaux partenariats entre le Bureau et les entreprises multinationales et les syndicats opérant au niveau sectoriel international. Sur cette question, le Bureau devrait élaborer un plan d'action plutôt qu'un document pour la prochaine réunion de la sous-commission, à laquelle devraient participer activement le bureau de la sous-commission et les secrétariats des groupes, ainsi qu'ACTRAV et ACT/EMP.
9. Les employeurs s'accordent largement avec les travailleurs sur ce point. Les délibérations de la sous-commission et le travail qu'elle accomplit s'inscrivent dans le contexte de la crise mondiale actuelle, qui est à la fois une crise financière, économique et sociale. Les entreprises multinationales sont dans une situation difficile et confrontées à diverses difficultés, l'une des plus épineuses étant, pour les responsables, de parvenir à instaurer un équilibre entre leur volonté de réduire les coûts et celle de garder et d'aider leurs employés. La sous-commission pourrait, dans cette période difficile, proposer des orientations particulièrement précieuses. Il importe qu'elle s'attache à trouver une manière à la fois créative et stimulante de mieux faire comprendre, en vue d'une utilisation plus systématique, les orientations fournies par la Déclaration sur les entreprises

multinationales. Le Service d'assistance joue à cet égard un rôle particulièrement important.

10. Le Service d'assistance a notamment pour avantage d'être un véritable outil éducatif et pédagogique, y compris pour le personnel de l'Organisation. Le corpus de connaissances et les divers matériels devraient servir à aider les organisations d'employeurs et de travailleurs à mieux comprendre et à mieux utiliser la Déclaration. A cet effet, il serait souhaitable de réunir certaines informations – comme la nature des demandes, les régions et les secteurs concernés – tout en respectant le caractère confidentiel des informations. Il conviendrait par ailleurs d'indiquer dans les réponses de quelle manière entrer en contact avec les organisations d'employeurs et de travailleurs appropriées.
11. Il serait par ailleurs utile de connaître les réactions des personnes qui ont suivi les cours de formation dispensés par le Centre de Turin afin d'être mieux en mesure de juger de leur utilité.
12. La rédaction du guide concernant le Pacte mondial est un modèle intéressant à suivre pour la préparation d'un guide relatif à la Déclaration sur les entreprises multinationales. Compte tenu toutefois de la complexité de cette dernière, il pourrait être souhaitable de procéder par étapes et de commencer par les questions les plus fréquemment posées au Service d'assistance, en se fixant comme objectif la mise au point d'une véritable panoplie d'instruments de promotion de la Déclaration. Les employeurs se réfèrent également aux activités menées en collaboration avec d'autres organisations, en particulier l'OCDE. L'OIT et l'OCDE ont des instruments différents, qu'il convient donc de renforcer par des procédures spécifiques.
13. Le représentant du gouvernement de l'Inde remercie le Bureau des efforts déployés en vue de rendre le Service d'assistance véritablement opérationnel et de le promouvoir à l'aide de diverses stratégies. L'intervenant espère que les instruments internationaux relatifs à la RSE vont favoriser dans les pays en développement une meilleure compréhension des enjeux et des défis attachés à cette notion et de la manière dont les entreprises multinationales peuvent concourir à la promouvoir. La Déclaration sur les entreprises multinationales et la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en place d'une mondialisation plus équitable.
14. La représentante du gouvernement de la République de Corée déclare que l'heure est venue de redéfinir les priorités en fonction de la crise financière et économique actuelle. La Déclaration sur les entreprises multinationales offre aux entreprises des orientations utiles sur la manière de faire face à la crise. L'intervenante demande au Bureau de faire rapidement le nécessaire pour se donner encore davantage de moyens pour faire face aux difficultés suscitées par la crise et de mettre au point pour les gouvernements, les employeurs et les travailleurs un guide pratique de promotion de la Déclaration. Son gouvernement se félicite des activités du Service d'assistance et est favorable à un renforcement de la coopération avec les autres organisations internationales.
15. Le représentant du gouvernement du Kenya, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, se félicite de la mise en place du Service d'assistance, mais fait toutefois observer que le rôle des représentants gouvernementaux dans le travail qui a été accompli à cette fin n'est pas défini très clairement. Il regrette également de constater que les représentants gouvernementaux n'ont pas bénéficié de la formation qui a été dispensée et demande des explications à ce sujet.
16. La présidente précise que certains représentants gouvernementaux ont participé à cette formation et propose de servir d'intermédiaire entre les gouvernements et le Bureau, notamment avec le Centre de Turin.

17. Le représentant du gouvernement de l'Argentine demande instamment au Centre de Turin de dispenser ses cours de formation dans les bureaux extérieurs. Il ajoute qu'il importe de veiller tout particulièrement à l'élaboration d'une norme ISO sur la responsabilité sociale. Il est favorable à la rédaction d'un document détaillé sur la Déclaration sur les entreprises multinationales.
18. La représentante du gouvernement de l'Autriche indique qu'il faudrait diffuser largement les informations sur le rôle et le mandat du Service d'assistance et propose à cet effet d'adresser aux gouvernements une lettre qu'ils se chargeront de transmettre aux partenaires sociaux.
19. Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni indique qu'il sera nécessaire de publier des communiqués de presse et de fournir des informations lors des réunions et conférences consacrées à la RSE afin de promouvoir le Service d'assistance. Il approuve les observations des travailleurs concernant les responsables des audits sociaux. Il insiste sur la nécessité pour l'Organisation de rester en contact permanent avec les entreprises, afin de conserver son importance et sa crédibilité.
20. Le représentant du Directeur général se félicite des observations de la sous-commission. Il note que le regroupement des questions fréquemment posées au Service d'assistance sur la crise financière n'est que l'une des nombreuses initiatives prises par le Bureau pour faire face à cette dernière. Le retour d'informations concernant le récent exercice de formation est positif, mais les représentants de certaines entreprises ont indiqué qu'ils souhaiteraient que cette formation ait une portée pratique encore plus prononcée. Une fois mise au point à Turin, la formation pourra être dispensée dans d'autres endroits, ce qui devrait permettre d'en réduire le coût et de renforcer la participation. L'intervenant prend note des divers points de vue qui ont été exprimés à propos de la norme ISO. En ce qui concerne la contribution des gouvernements, il fait observer qu'il n'est généralement pas difficile de mobiliser les représentants gouvernementaux et cite à ce propos quelques exemples d'activités menées en Argentine, en Chine, au Ghana et en Zambie, où cette participation a joué un rôle majeur. En ce qui concerne les travaux de recherche, il prend note des recommandations préconisant d'étudier les entreprises multinationales de petite taille ainsi que celles qui investissent dans le Sud. L'intervenant indique que le programme de recherche a été revu au niveau sectoriel pour que les travaux entrepris correspondent davantage aux attentes des bureaux extérieurs et soient mieux coordonnés. Il précise que les activités du Bureau relatives à la promotion de la Déclaration sur les entreprises multinationales figurent dans le résultat 3, indicateur 4, du cadre stratégique. Il se félicite du regain d'intérêt pour la Déclaration sur les entreprises multinationales. Les projets comme celui qui est mené en Argentine permettront d'acquérir des connaissances qui pourront être utilisées dans d'autres pays.

Etat d'avancement des travaux de mise au point d'une modalité nouvelle pour évaluer la suite donnée à la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale

21. La commission était saisie d'un document présenté pour information². Le représentant du Directeur général présente le document et indique que, compte tenu des avantages et faiblesses de l'opération en cours, il convient de retenir à la fois les aspects satisfaisants de

² Document GB.304/MNE/2.

la méthode d'enquête en vigueur précédemment et les bonnes pratiques relevées dans le cadre du nouveau processus, dont le résultat sera présenté à la sous-commission à sa prochaine réunion.

22. Les employeurs saluent les réalisations déjà enregistrées par le Bureau et soulignent que, malgré certaines difficultés, le processus en cours présente une plus-value parce qu'il favorise l'apprentissage et la mise en lumière d'informations utiles. Les employeurs encouragent le Bureau à faire preuve de créativité et procéder à l'essai de nouveaux outils et de nouvelles méthodes, et recommandent d'exploiter l'expérience accumulée dans le cadre des études en cours de réalisation en Argentine et au Ghana. Certains moyens permettraient de réduire le coût des études à l'échelle nationale, notamment la vidéoconférence et Internet.
23. Les travailleurs demandent un complément d'information sur les études à l'échelle des pays et proposent au Bureau d'élargir le processus en cours à d'autres pays, dont un pays développé (la Norvège) et un pays d'Asie, en exploitant les activités de recherche déjà menées à bien par l'Institut. Les travailleurs approuvent la proposition qui prévoit d'examiner de nouvelles modalités aux fins de la réalisation du processus en utilisant les structures déjà existantes et ils demandent, comme ils l'avaient déjà fait par le passé, des précisions quant à la façon envisagée pour faire transparaître certaines questions relatives aux entreprises multinationales, notamment la conception et les résultats des travaux de mise à l'essai sur le terrain, dans l'examen cyclique sur l'emploi qui doit être réalisé en 2010 au titre de la Déclaration sur la justice sociale et examiné par la Conférence internationale du Travail à sa 99^e session (2010).
24. La représentante du gouvernement de l'Autriche souligne qu'il importe d'associer les entreprises multinationales aux études à l'échelle des pays et prône la réalisation d'activités de recherche approfondies dans les pays visés. L'intervenante demande un complément d'information sur les questionnaires utilisés aux fins du nouveau processus.
25. Le représentant du gouvernement de l'Argentine souligne que l'étude réalisée dans son pays contribue au renforcement du dialogue social. A ce jour, les travaux ont porté sur l'analyse des données sur les relations entre l'emploi et l'investissement étranger direct, l'établissement des questionnaires destinés aux différents acteurs sociaux et aux entreprises multinationales et la sélection des organisations appelées à participer au processus dans les différents secteurs retenus (alimentation, commerce et industrie automobile). Plusieurs étapes suivront comme suit: organisation de l'atelier tripartite destiné à la sensibilisation des mandants tripartites et la validation des modalités retenues, réunion des groupes de discussion et organisation du deuxième atelier tripartite consacré à l'examen des résultats des travaux.
26. Le représentant du Directeur général convient que l'utilisation des nouvelles technologies serait utile. Il remercie le représentant du gouvernement de l'Argentine de ses précisions sur l'étude en cours dans son pays et indique que l'essai sur le terrain se fonde sur une méthode reposant sur plusieurs éléments fondamentaux susceptibles d'aménagements selon la nature des interlocuteurs et les particularités du pays ou du secteur. Le représentant convient que l'initiative devrait concerner un plus grand nombre de pays et invite les représentants gouvernementaux à envisager ainsi la participation de leur propre pays. Les résultats des essais sur le terrain transparaîtront dans l'examen cyclique sur l'emploi de 2010.
27. Les travailleurs conviennent que le processus à l'échelle des pays favorise le travail tripartite sur le terrain et soulignent que de tels travaux devraient couvrir tous les grands thèmes de la Déclaration sur les entreprises multinationales.

28. Les employeurs soulignent qu'il faut encourager les pays à participer à l'étude et estiment que la perspective d'attirer des investissements supplémentaires pourrait jouer un rôle incitatif à cet égard.

Aperçu des activités récentes et à venir concernant la responsabilité sociale des entreprises

29. Dans sa présentation du document sur la question ³, le représentant du Directeur général explique qu'il s'agit d'un rapport permanent. Ce document décrit ordinairement les activités de l'OIT se rapportant à la RSE, mais sa nature et son style ont évolué. Etablir un tel rapport est loin d'être aisé car il faut recenser tout ce qu'il advient dans une organisation de la taille de l'OIT et s'informer des différentes conceptions de la responsabilité sociale des entreprises qu'ont les mandants et le personnel. Toute la difficulté consiste à présenter l'information d'une manière intéressante et pertinente tout en respectant le travail des contributeurs. Le représentant du Directeur général demande au Conseil d'administration des orientations concernant la manière dont le document doit évoluer.
30. Les travailleurs déclarent qu'ils ne désirent pas qu'on leur fournisse une liste exhaustive des activités de l'OIT mais plutôt une évaluation de l'impact et des résultats de l'action de l'Organisation dans le domaine de la RSE. Le document devrait fournir plus de précisions sur les activités du Bureau visant à promouvoir la Déclaration sur les entreprises multinationales et les bonnes pratiques en matière de RSE. Les travailleurs demandent des informations sur les activités relatives au secteur des textiles en Chine, aux réseaux du Pacte mondial et à l'initiative en faveur des emplois verts. Concernant les principales questions relatives à la RSE, les travailleurs suggèrent que le professeur Ruggie soit invité à s'exprimer dans une réunion focale en novembre.
31. Les employeurs se félicitent du document du Bureau et relèvent qu'il s'agit d'un produit qui évolue. Ce document est un compromis dans la mesure où il entend être exhaustif tout en apportant des informations utiles et intéressantes. Le Bureau doit faire des choix, donner un rang de priorité élevé aux événements clés et fournir une analyse qui soit intéressante et pertinente. Les employeurs se rallient à la proposition d'inviter le professeur Ruggie à s'exprimer lors d'une réunion focale en novembre.
32. Le représentant du gouvernement de l'Inde note que le document qualifie d'activités relatives à la RSE des activités qui sont en fait des obligations juridiques, à savoir le renforcement de l'inspection du travail et la promotion de la ratification des normes internationales du travail.
33. Le représentant du gouvernement de l'Argentine déclare que le document du Bureau devrait se centrer davantage et fournir plus d'informations sur les questions prioritaires. L'intervenant se rallie à l'intervention du représentant du gouvernement de l'Inde.
34. Le représentant du gouvernement de la Belgique souligne qu'il est important d'analyser les activités dans le contexte de l'Agenda du travail décent et de la Déclaration sur la justice sociale. La section du document sur la tendance mondiale a permis de définir le cadre des activités de l'OIT.

³ Document GB.304/MNE/3.

35. Le représentant du Directeur général remercie la sous-commission pour ses orientations. Il relève que tous les intervenants s'accordent sur le fait que ce document sur la promotion de la Déclaration sur les entreprises multinationales et sur les dernières activités pertinentes en matière de RSE devrait à l'avenir analyser les événements les plus importants. Répondant aux observations du représentant du gouvernement de l'Inde, il reconnaît que le titre figurant dans l'annexe doit être modifié et que la partie en question doit être intitulée: «Incidences sur l'action menée pour promouvoir la Déclaration sur les entreprises multinationales». Le représentant du Directeur général conclut son intervention en expliquant que le professeur Ruggie a été invité à s'exprimer pendant cette session du Conseil d'administration mais qu'il n'a pu venir. Il sera de nouveau invité à s'exprimer en novembre.
36. Les travailleurs rappellent que la Déclaration sur la justice sociale dispose «que la violation des principes et droits fondamentaux au travail ne saurait être invoquée ni utilisée en tant qu'avantage comparatif légitime, et que les normes du travail ne sauraient servir à des fins commerciales protectionnistes».
37. Le directeur exécutif du Secteur de l'emploi, M. Salazar-Xirinachs, déclare que le Service d'assistance peut fournir un bon exemple de l'approche intégrée préconisée dans la Déclaration sur la justice sociale. Il déclare que le Bureau a engagé des consultations sur le rapport cyclique qui incluront également les questions liées à la Déclaration sur les entreprises multinationales. Il se félicite de constater que les activités de promotion de la Déclaration sur les entreprises multinationales suscitent une collaboration et un dialogue tripartite fructueux. L'intervenant conclut son intervention en se ralliant à la suggestion des employeurs, selon laquelle il convient de se concentrer sur la façon de rendre les pays plus attractifs pour les investissements étrangers directs en utilisant la Déclaration sur les entreprises multinationales comme principal outil.

Genève, le 20 mars 2009.